

Service instructeur
Service Insertion et Développement
Local

N° CP-2009-14-4-14

Service consulté

**FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)
AIDES FINANCIÈRES AU TITRE DE L'ACCÈS OU DU MAINTIEN LOCATIF ET
POUR PRISE EN CHARGE DES FACTURES IMPAYÉES D'ÉNERGIE
ABONDEMENT COMPLÉMENTAIRE DU COMPTE FSL AUPRÈS DE LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), GESTIONNAIRE COMPTABLE ET
FINANCIER DU DISPOSITIF.**

Résumé : *Le FSL relève de la compétence du Département. Dans ce cadre, il attribue des aides aux personnes ou aux familles éprouvant des difficultés particulières pour accéder dans leur logement ou s'y maintenir, ainsi que dans la prise en charge des factures impayées d'énergie. Il propose également à ces ménages des mesures d'accompagnement social lié au logement.*

2 398 000 € ont été inscrits au budget du Département pour abonder ce Fonds.

Au premier semestre 2009 la dépense globale a augmenté de 40 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par l'évolution du contexte socio-économique et par la précarité qui touche de nouvelles catégories de ménages haut-rhinois.

Lors de la seconde Décision Modificative (DM2), il a été proposé d'inscrire 250 000 € supplémentaires pour couvrir les dépenses de ce Fonds. Il est proposé d'autoriser le versement de cette somme sur le compte du FSL géré par la CAF.

Le Département assure la mission de pilotage du dispositif FSL en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, les CCAS, les services sociaux, les principaux fournisseurs d'énergie, des associations à vocation sociale...

Par l'intermédiaire du dispositif FSL, le Département attribue des aides aux personnes ou aux familles éprouvant des difficultés particulières pour accéder dans leur logement ou s'y maintenir, ainsi que dans la prise en charge des factures impayées d'énergie. Il propose également à ces ménages des mesures d'accompagnement social lié au logement. Il apporte aussi son concours financier aux prestataires qui réalisent des actions collectives liées au logement.

L'intervention du FSL s'inscrit pleinement dans les mesures proposées par le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) qui couvre la période 2007-2010 (aides individuelles et actions collectives en faveur de l'accès et du maintien dans le logement et de fourniture d'énergies).

La paupérisation croissante de nombreux ménages, les nouvelles situations de précarité liées à des pertes d'emploi, de séparation de couple ou de problèmes de santé ont des incidences directes sur la capacité financière de ces personnes à régler les dépenses générées par leur logement (loyer, charges, factures d'énergie...).

Au titre du volet logement les dépenses ont progressé de 28 % depuis le début de l'année 2009. Au titre du volet énergie celles-ci ont augmenté de 60 %.

Ces augmentations s'expliquent par l'évolution du contexte socio-économique, par la précarité qui touche de nouvelles catégories de ménages (personnes âgées, personnes handicapées, salariés aux faibles revenus, en contrat de travail à durée déterminée, des ménages fragilisés par un divorce, une perte d'emploi, salariés licenciés récemment ou dont le temps de travail a diminué de façon importante et qui ont souscrit des prêts importants en accession à la propriété).

2 398 000 € ont été inscrits au budget du Département pour abonder ce Fonds.

Compte tenu de l'augmentation importante du nombre de demandes d'aides financières il a été nécessaire de prévoir un crédit complémentaire de 250 000 € en DM2 pour couvrir notamment les dépenses concernant le volet énergie.

En conclusion :

Compte tenu de l'augmentation importante des demandes d'aides financières notamment au titre des impayés d'énergie liés, à un contexte socio économique particulièrement difficile, il est proposé d'autoriser le versement de 250 000 € supplémentaires sur le compte du FSL géré par la CAF, au titre des actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif FSL.

La dépense est à imputer sur l'opération 2009-H612 – 9999,

Imputation 0-65-51-65561-3046-010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER